

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

**ARRÊTÉ REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
CHEMINS DE GARNOUILLAC – DES VERRIERS – DE CAUSSADE BAS
DU LUNDI 12 OCTOBRE AU JEUDI 31 DECEMBRE 2020 INCLUS
N°2020_ARR_0623**

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU la permission de voirie n°2020_ARR_0619, accordée à l'entreprise AI CONSTRUCTIONS, qui demande l'autorisation de faire stationner du matériel, des matériaux de chantier et un véhicule, pour la pose d'une canalisation (plantation supports télécommunication) chemins Garnouillac, Verriers et Caussade Bas, du lundi 12 octobre au jeudi 31 décembre 2020 inclus,

CONSIDÉRANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement chemins Garnouillac, Verriers et Caussade Bas, pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : DU LUNDI 12 OCTOBRE AU JEUDI 31 DECEMBRE 2020 INCLUS, la circulation des véhicules sera restreinte chemins de Garnouillac, des Verriers et de Caussade Bas, au droit du chantier, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : DU LUNDI 12 OCTOBRE AU JEUDI 31 DECEMBRE 2020 INCLUS, le stationnement des véhicules sera interdit chemins de Garnouillac, des Verriers et de Caussade Bas au droit du chantier pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Durant la période susvisée, seuls les véhicules affectés aux travaux, seront autorisés à stationner au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 2 sera considéré comme abusif et gênant passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 5 : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise AI CONSTRUCTIONS, qui devra également en assurer la maintenance.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- **Entreprise AI CONSTRUCTIONS** – avenue Gaspard Coriolis – Bat A 2 ième étage - 31100 TOULOUSE.

Castelsarrasin, le 21 septembre 2020.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la notification
le 23.09.20.....



Par délégation MAIRE,

S. DURRENS
Adjoint au Maire.